

DYSPLASIE DU COL DE L'UTÉRUS

Des réponses à vos questions



Causes et traitements

De quoi s'agit-il exactement ?

La dysplasie cervicale se caractérise par une modification anormale des cellules qui constituent la surface du col utérin. Il s'agit d'un état précancéreux, qui peut précéder un cancer invasif de plusieurs années.

A ce stade de la maladie, il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'un cancer, mais d'une lésion formée par ces cellules anormales.

Le plus souvent, une lésion dysplasique se résorbe spontanément: elle diminue de taille ou disparaît complètement. Mais elle peut aussi progresser vers un cancer.

Quelles sont les causes d'une dysplasie cervicale ?

Son origine est une infection par le virus du papillome humain (HPV). La dysplasie cervicale peut se développer plusieurs années après cette contamination virale.

D'autres facteurs peuvent favoriser la persistance de ces lésions en diminuant les défenses immunitaires et en aggravant les risques d'infection : les partenaires sexuels multiples, le tabagisme, la transplantation d'organes, le HIV, le diabète...

Quels sont les symptômes ?

La dysplasie cervicale ne provoque généralement aucun symptôme, sauf si des condylomes (verrues génitales) sont également présents.

Des douleurs ressenties dans le bas-ventre des saignements non liés aux règles – qu'ils soient spontanés ou déclenchés suite aux rapports sexuels – peuvent être des signes tardifs d'un précancer, voire d'un cancer du col.

Quels sont les examens complémentaires ?

Suite au frottis et dans tous les cas, d'autres examens sont réalisés afin de confirmer et préciser le diagnostic, ou de l'exclure.

Un test HPV est effectué, le plus souvent sur le même prélèvement. Plus rarement, un deuxième prélèvement est nécessaire.



INFO

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, parlez-en à votre médecin traitant ou à notre personnel médico-soignant de la consultation de colposcopie.

Un autre examen complémentaire permet de visualiser le col utérin avec un dispositif grossissant. Il s'agit de la colposcopie, qui peut parfois s'accompagner d'une biopsie consistant à prélever un fragment de tissu du col pour une analyse au microscope. Ce diagnostic plus précis aide notamment à faire le meilleur choix au niveau thérapeutique.

Quel que soit le stade de la maladie, la situation peut se normaliser sans aucun traitement. Parfois, il suffit d'attendre six mois ou un an pour que le retour à la normale soit confirmé par un nouveau frottis.

Les dysplasies légères régressent spontanément dans environ 60% des cas.

Quels sont les traitements possibles ?

Les traitements varient selon la localisation, l'ampleur et la classification des lésions (de bas ou de haut grade), mais aussi selon leur persistance dans le temps, voire leur récurrence.

Lorsqu'elle se révèle nécessaire, la thérapie est déterminée en fonction de la situation propre à chaque patiente. Elle va de la simple surveillance à l'acte chirurgical. Deux types d'interventions chirurgicales peuvent être pratiquées : la conisation et la vaporisation au laser.

Tous ces procédés thérapeutiques éliminent la lésion dysplasique. Cependant, on ne connaît à ce jour aucun traitement supprimant définitivement le virus du papillome humain.

Frottis de dépistage

Le résultat contient un code qui fournit des informations quant à la nature des cellules présentes :

- ▶ LSIL : lésions de « bas grade » ou dysplasies légères
- ▶ HSIL : lésions de « haut grade » ou dysplasies moyennes à sévères
- ▶ ASC-US ou ASC-H : présence de cellules modifiées, mais pas nécessairement pathologiques
- ▶ AGC : présence de cellules modifiées venant de l'intérieur du col ou de l'intérieur de l'utérus.

Informations pratiques

Contact

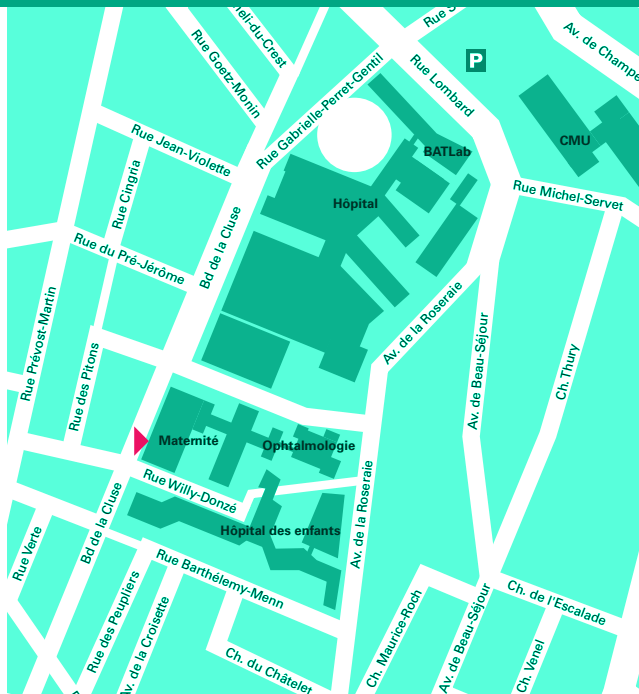
☎ 022 372 41 84
📍 www.hug-ge.ch

Service de gynécologie

Bd de la Cluse 30
1205 Genève

Accès

Tram 12 et 18
arrêt « Augustins »
Bus 35,
arrêt « Maternité-pédiatrie »



Cette brochure a été élaborée par l'unité d'onco-gynécologie chirurgicale et le Groupe d'information pour patients et proches (GIPP) des HUG.